



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 15 janvier 2024 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #3 - Yvan Tardif  
Siège #5 - Gina Cloutier  
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Siège #2 - Claudia Labrie  
Siège #4 - Frédéric Fournier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

3.4 - Adoption du règlement # 2023-22 « Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2023-04 »

#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés  
- Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1

4.3 - Recommandation de renouvellement de mandat - Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce

4.4 - Vente pour non-paiement de taxes

#### 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.1 - Demande de dérogation mineure - Hélène Drouin & Christiane Tremblay

2024-01-01



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 15 janvier 2024 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux  
Siège #3 - Yvan Tardif  
Siège #5 - Gina Cloutier  
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Siège #2 - Claudia Labrie  
Siège #4 - Frédéric Fournier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

3.4 - Adoption du règlement # 2023-22 « Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2023-04 »

#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés  
- Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1

4.3 - Recommandation de renouvellement de mandat - Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce

4.4 - Vente pour non-paiement de taxes

#### 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-01-01



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

5.1 - Demande de dérogation mineure - Hélène Drouin & Christiane Tremblay

### 6 - LOISIRS ET CULTURE

### 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Demande Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (Diagnostic et étude de faisabilité des services de sécurité incendie)

7.2 - Sûreté du Québec / priorités municipales

7.3 - Adoption du rapport annuel 2023 en lien avec le schéma de couverture de risque

### 8 - HYGIÈNE DU MILIEU

### 9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Autorisation de paiement du décompte progressif no XX / Travaux route 275 Sud

### 10 - CORRESPONDANCE

### 11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Demande de soutien financier - École L'Envolée de Frampton

11.2 - Déjeuner de la St-Valentin du Crépuscule

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3 - GREFFE

2024-01-02

#### 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-01-03

#### 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-01-04

#### 3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance



## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

extraordinaire du 11 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-01-05  
de rédaction  
ou annotation

### 3.4 - Adoption du règlement # 2023-22 « Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2023-04 »

#### Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2023-04

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite modifier le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2023-04 afin d'y ajouter la nouvelle obligation prévue à l'article 124 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du règlement # 2023-04 a été donné le 4 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** dispense de lecture du règlement a été demandée lors de l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Yvan Tardif, secondé par Monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 2023-22 (règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2023-04) soit et est adopté. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer a été déposée;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par Monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre 2023 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 437 462.39\$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 68 094.67 \$ soit accepté.

2024-01-06

##### 4.2 - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - Dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté une Politique familiale et des aînés en 2016 et que celle-ci est maintenant échu;

**ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît l'importance d'assurer un milieu de vie inclusif et stimulant pour les personnes âgées;

2024-01-07



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

**ATTENDU QUE** la MRC peut déposer une demande pour une démarche collective afin de mettre à jour le volet aîné des Politiques familiales et des aînés des municipalités;

**ATTENDU QUE** la MRC assurera la coordination de la démarche collective;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la démarche collective aucune contribution financière des municipalités n'est exigée ;

**ATTENDU QUE** la municipalité devra nommer une personne élue responsable du dossier aîné et prévoir les ressources nécessaires à l'interne pour collaborer avec l'équipe de la MRC;

**ATTENDU QUE** l'aide financière de 8 000 \$ par municipalité, octroyée à la MRC, permettra d'assurer la coordination de la démarche collective;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Gina Cloutier, appuyé par Monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil municipal adhère à la démarche collective, coordonnée par la MRC, pour la mise à jour du volet MADA de sa Politique familiale et des aînés;

- Que le conseil municipal autorise la MRC à déposer en son nom une demande d'aide financière au volet 1 de la démarche Municipalité amie des aînés pour une mise à jour du volet MADA de sa Politique familiale et des aînés;

- Que le conseil municipal nomme Monsieur Yvan Tardif comme élu représentant du dossier aîné;

- Que le conseil municipal autorise la direction générale à assurer le suivi de la demande d'aide financière et à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

2024-01-08

### 4.3 - Recommandation de renouvellement de mandat - Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du représentant de la Municipalité de Frampton au conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce est venu à échéance le 31 décembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Gina Cloutier, appuyé par Monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton recommande le renouvellement du mandat de Monsieur Yvan Tardif pour siéger au conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce pour une durée de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2026.

2024-01-09

### 4.4 - Vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par Monsieur Guy Marcoux, secondé par Monsieur Jayson Byrns et résolu que le conseil de la Municipalité de Frampton approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de la Nouvelle-Beauce afin qu'elle entreprenne les procédures conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal.

Il est de plus résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité l'un ou des immeubles visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

## 5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME





2024-01-10

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

### 5.1 - Demande de dérogation mineure - Hélène Drouin & Christiane Tremblay

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité de Frampton le 22 novembre 2023 par mesdames Hélène Drouin et Christiane Tremblay, propriétaires du terrain connu et désigné comme étant le lot 4 233 088 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande porte sur l'ajout d'un troisième bâtiment secondaire, soit un moulin à scie, alors que l'article 9.3.2 du règlement de zonage numéro 07-2008 prévoit un maximum de deux bâtiments secondaires par bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure selon les critères d'évaluation prévus par les articles 145.2, 145.4 et 145.5 de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'aura pas effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général, ni d'aggraver les risques en matière de sécurité et santé publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jayson Byrns, secondé par Monsieur Yvan Tardif et résolu unanimement:

- Que le conseil accepte l'analyse et la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;
- Que le conseil accorde, malgré le règlement de zonage, la dérogation mineure portant sur :

- L'ajout d'un troisième bâtiment secondaire sur le lot 4 233 088 du Cadastre du Québec;

## 6 - LOISIRS ET CULTURE

## 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1 - Demande Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (Diagnostic et étude de faisabilité des services de sécurité incendie)

**ATTENDU QUE** la municipalité de Frampton a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de St-Bernard, St-Elzéar, St-Isidore, St-Lambert de Lauzon, Ste-Marguerite, Frampton ainsi que la MRC de la Nouvelle-Beauce désirent présenter un projet de Diagnostic-étude de faisabilité sur les services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Gina Cloutier et appuyé par Monsieur Guy Marcoux :

Que le conseil de la municipalité de Frampton

- s'engage à participer au projet Diagnostic-études de faisabilité sur les services de sécurité incendie et à assurer une partie des coûts;

2024-01-11



N° de résolution  
ou annotation

2024-01-12

2024-01-13

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- nomme la MRC de La Nouvelle-Beauce organisme responsable du projet;
- autorise la direction générale à signer l'entente avec la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la réalisation du projet.

**La présente résolution abroge la résolution 2023-12-282.**

### 7.2 - Sûreté du Québec / priorités municipales

**CONSIDÉRANT QU'**à chaque année, la Sûreté du Québec demande aux municipalités d'établir des priorités municipales pour l'année en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Frampton demande à la Sûreté du Québec de mettre les priorités suivantes pour l'année 2024 aux endroits, à savoir:

- Vigilance limite de vitesse aux endroits suivants:
  - Entrée du village (route 112) et coin du 2e rang;
  - Entrée du village (route 275 Nord près du garage municipal);
  - Coin route Brennan et route 216;
  - Coin route 112 et route 275;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Yvan Tardif, secondé par Monsieur Jayson Byrns et résolu unanimement que la Municipalité de Frampton demande à la Sûreté du Québec d'établir les priorités municipales pour l'année 2024 telles que mentionnées plus haut;

### 7.3 - Adoption du rapport annuel 2023 en lien avec le schéma de couverture de risque

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**ATTENDU QU'**à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2023 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**ATTENDU QUE** les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

**ATTENDU QUE** l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Frampton a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2023 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Guy Marcoux, appuyé par Monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité que la municipalité de Frampton adopte la partie du rapport annuel 2023 en lien avec la municipalité en regard



N° de résolution  
ou annotation

2024-01-14

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

### 8 - HYGIÈNE DU MILIEU

### 9 - TRAVAUX PUBLICS

#### 9.1 - Autorisation de paiement du décompte progressif no XX / Travaux route 275 Sud

**ATTENDU** la résolution numéro 2023-06-162 octroyant le contrat à Conrad Giroux inc. pour les travaux de réfection de la route 275 Sud sur un tronçon de 1,2 kilomètres;

**ATTENDU** le dépôt du décompte progressif numéro 4 suite à l'acceptation provisoire;

**ATTENDU** la recommandation de paiement émise par monsieur Olivier Ferland, ingénieur, chez Stantec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jayson Byrns, secondé par Monsieur Yvan Tardif et résolu unanimement par ce conseil d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 77 349,04\$, incluant les taxes incluses à Conrad Giroux inc. dans le cadre des travaux de réfection de la route 275 Sud sur un tronçon de 1,2 kilomètres.

### 10 - CORRESPONDANCE

### 11 - AFFAIRES NOUVELLES

2024-01-15

#### 11.1 - Demande de soutien financier - École L'Envolée de Frampton

**CONSIDÉRANT QUE** l'école L'Envolée de Frampton a transmis une demande de soutien financier à la Municipalité de Frampton le 9 janvier dernier pour un projet d'amélioration majeure de la cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'amélioration vise à créer un espace plus fonctionnel, inclusif et attrayant pour les élèves et inclus l'installation d'un terrain de soccer synthétique, l'aménagement d'une classe extérieure ainsi que la mise en place de zones ombragées pour les périodes ensoleillées pour favoriser le bien-être des élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaiterait profiter d'une telle installation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Gina Cloutier, secondé par Monsieur Yvan Tardif et résolu unanimement d'accorder une aide financière jusqu'à concurrence de 15 000,00\$ à l'école L'Envolée de Frampton pour leur projet d'amélioration de la cour d'école conditionnel à ce qu'une entente intervienne entre l'école L'Envolée et la Municipalité afin que les citoyens de la communauté puissent utiliser à leur gré une telle installation;

2024-01-16

#### 11.2 - Déjeuner de la St-Valentin du Crépuscule

Il est proposé par Monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 2 billets pour l'évènement Déjeuner de la St-Valentin de la Fondation Le Crépuscule le 16 février prochain au coût de 75\$ chacun et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00.

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Nancy Moore a soulevé quelques questions et commentaires concernant la route 275 Sud, la patrouille, les employés au Centre Sportif Coffrage LD, l'embauche d'une technicienne en génie civil, la parade de Noël, le site Internet et la suspension d'un employé. Des réponses lui sont données





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

sur l'ensemble des questions posées, à l'exception de certaines questions ou commentaires à propos des ressources humaines.

- Monsieur Réal Pouliot demande si des travaux seront faits cette année dans le Rang Petit 5. Oui, il est prévu que des travaux seront faits cette année. Il pose également des questions sur un litige ancien, sur le nouveau développement, sur les redevances des éoliennes ainsi que sur les jeux d'eau. Des réponses lui sont également données.

- Monsieur Richard Dulac aimerait savoir si des travaux auront lieu cette année sur la route 112 et la rue Principale. Selon le MTQ, ça ne sera pas cette année. Toutefois, une demande a été faite pour une couche d'usure en attendant la réfection desdites routes. Il veut également savoir où en est rendu le projet de CPE.

- Monsieur Yves Bouvrette tient à remercier le conseil municipal de la confiance qui lui a été accordée ainsi qu'à madame Lucie St-Germain pour leur implication à la Bibliothèque Mélanie Jacques. Il remercie également le conseil pour la ligne téléphonique. Il a différentes questions concernant les réseaux sociaux. Le tout sera discuté à notre rencontre à venir la semaine prochaine.

- Madame Aurélie Clément demande s'il y aura possibilité de revoir le montant octroyé à l'école L'Envolée pour le projet d'amélioration de la cour d'école. Elle pose également quelques questions en lien avec le CPE.

- Madame Brigitte Moore pose une question concernant l'arrosage des fleurs l'été.

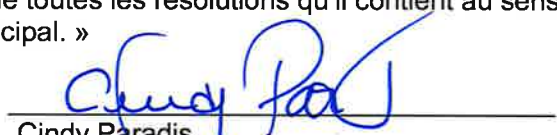
2024-01-17

### 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 44, il est proposé par monsieur Guy Marcoux et résolu de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

  
Jean Audet  
Maire

  
Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière